

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

NICE, LE **21 JUIL. 2022**

CABINET DU PREFET  
SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES-MARITIMES  
CS 90099  
06273 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE  
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : LTN BRETEL

***LE PREFET DES ALPES-MARITIMES***

**Arrêté S.D.I.S. N°**

**22 57 85**

fixant la liste d'aptitude opérationnelle des spécialistes en interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes

*VU* le code général des collectivités territoriales ;

*VU* la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

*VU* la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile;

*VU* le décret N° 90-227 du 28 mars 1990 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ;

*VU* le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

*VU* le décret N° 2011-45 du 11 janvier 2011 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ;

*VU* le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* l'arrêté du 28 janvier 1991 définissant les modalités de formation à la sécurité des personnels intervenant dans les opérations hyperbares ;

*VU* l'arrêté du 15 mai 1992 définissant les procédures d'accès, de séjour et d'organisation du travail en milieu hyperbare ;

*VU* l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

*VU* l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

*VU* l'arrêté du 31 juillet 2014 fixant le référentiel emplois, activités, compétences sur les « interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » ;

*SUR* proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle des spécialistes en interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2022, les personnels figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral n° 221134 du 14 mars 2022 est abrogé.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

*Pour le préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
CAB 4576*

**Benoît HUBER**



# Liste d'aptitude opérationnelle 2022

## GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

### Interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
8300	Cdt	AUCLAIR	Joël	Conseiller technique
6581	Cne	DELIN	Dominique	Conseiller technique
12057	Cne	LACROIX	Emmanuel	Conseiller technique
7563	Adc	ŒIL	Nicolas	Conseiller technique
6326	Adc	RICHARD	Fabien	Conseiller technique
7209	Adc	ROGUE	Laurent	Conseiller technique
6376	Cne	BANET	Frédéric	Chef d'unité
6945	Adc	BANI	Yoan	Chef d'unité
9126	Sgt	BELLIARD	Loïc	Chef d'unité
11135	Cne	BENOIT	Romain	Chef d'unité
9161	Ltn	BERTAZZO	Fabien	Chef d'unité
15825	Sch	CHARLEUX	Cédric	Chef d'unité
8533	Adc	CHAVANY	Mickael	Chef d'unité
9127	Adc	CORNU	Olivier	Chef d'unité
7898	Adj	DANE	Frédéric	Chef d'unité
6583	Ltn	DEZALDIVAR	David	Chef d'unité
5749	Ltn	DRAUSSIN	Fabien	Chef d'unité
8564	Ltn	DUPONT	Emmanuel	Chef d'unité
6134	Adc	ISAKOVITCH	Thomas	Chef d'unité
5208	Ltn	MAURIN	Gilles	Chef d'unité

8212	Adj	PAIRE	Nicolas	Chef d'unité
8389	Ltn	PATORET	Frédéric	Chef d'unité
8433	Adj	RAMA	Yann	Chef d'unité
7133	Adj	POYAC	Yannick	Chef d'unité
6650	Adj	RIBERO	Cédric	Chef d'unité
4926	Adc	SEMBACH	Jean-Guillaume	Chef d'unité
4590	Adc	TABONI	Ludovic	Chef d'unité
2887	Adc	TOYA	Olivier	Chef d'unité
7939	Ltn	VILAIN	Vincent	Chef d'unité

11349	Sgt	BAUTHEAC	Martin	Équipier
3785	Adc	BERENGER	Patrice	Équipier
8374	Adc	BERTRON	Patrice	Équipier
11789	Sgt	BORRELLY	Nicolas	Équipier
13205	Sgt	BICHEREL	Damien	Équipier
11432	Sgt	BUTRAUD	Florian	Équipier
6137	Adc	CANAC	Jeff	Équipier
10462	Adc	CARON	Thierry	Équipier
4579	Adc	COPPOLA	Stéphane	Équipier
7058	Adc	COLETTI	Olivier	Équipier
10227	Sgt	DEHEDIN	Sébastien	Équipier
8141	Sch	DESBONNETS	Damien	Équipier
8721	Adj	DI LENARDA	Franck	Équipier
11129	Sch	DUBOEL	Cédric	Équipier
10324	Cch	DUPAS	David	Équipier
8624	Adj	FABLET	Cédric	Équipier
7816	Adc	GAZZOLA	Sébastien	Équipier
12075	Ltn	GOUNET	Geoffrey	Équipier
12311	Cpl	GUIEU	Christopher	Équipier
11526	Cpl	HUBER	Bastian	Équipier

6710	Adc	LAJUBERTIE	Patrick	Équipier
12706	Sgt	MATOUT	Louis	Équipier
7961	Adc	MENNESON	Matthieu	Équipier
7093	Adj	MERLE	Frédéric	Équipier
12634	Sgt	MOULIERE	Florent	Équipier
9764	Sch	NEUMAN	Sylvain	Équipier
11577	Sgt	OLIVETTI	Sébastien	Équipier
13105	Cpl	PECE	Robin	Équipier
7677	Adc	PETIT	Guillaume	Équipier
12000	Adj	PRADERE	Christophe	Équipier
13069	Sgt	PROUST	Emmanuel	Équipier
10460	Adj	PUYO	Henry	Équipier
4558	Adc	REMOND	David	Équipier
9081	Adc	RINGEVAL	Franck	Équipier
8023	Adc	RONZIER	Frédéric	Équipier
4951	Adc	SIMON	James	Équipier
4399	Adc	SOLE	Mathieu	Équipier
14656	Sgt	SPADA	Michel	Équipier
8200	Adj	VILTROUVÉ	Nicolas	Équipier

Liste d'aptitude arrêtée à 68 sapeurs-pompiers le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Le conseiller technique départemental



Cne Dominique DELIN

